



association  
des maires  
de loir et cher

Monsieur Bernard FRAGNEAU  
Préfet de Région Centre  
181, Rue de Bourgogne  
45042 Orléans Cedex 1

Blois, le 6 novembre 2009

Objet : schéma régional d'énergie éolienne

Monsieur le Préfet de Région,

Par la présente, je souhaite attirer votre attention concernant la position de l'Association des Maires de Loir-et-Cher relativement au schéma régional d'énergie éolienne.

En premier lieu, l'Association des Maires de Loir-et-Cher considère que le développement éolien peut éventuellement se poursuivre en Loir-et-Cher à condition que ce soit dans les zones où il a déjà été engagé afin de ne pas nuire à des paysages intacts.

En effet, les vallées de la Loire, du Cher et du Loir doivent être strictement préservées, y compris leurs coteaux et plateaux, les visibilités se faisant d'une rive à l'autre des vallées.

En outre, le Perche doit être préservé, y compris le Perche Vendômois. Ce dernier n'a pas vocation à être la partie sacrifiée du Perche et son échelle modeste mettrait des éoliennes en pleine visibilité des deux rives du Loir.

En second lieu, selon l'Association des Maires de Loir-et-Cher, le schéma régional du Centre doit être en cohésion avec ceux des régions voisines.

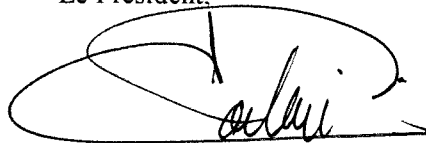
En effet, il ne nous apparaît pas acceptable de cautionner les quatre projets sarthois sur les coteaux de la vallée du Loir, et notamment celui face au manoir de la Possonnière, monument historique.

Aussi, la coordination des schémas régionaux relevant de la compétence de l'Etat, je compte sur votre vigilance dans ce dossier.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*et respectueusement.*

Le Président,



Philippe SARTORI